

L'Assistance Educative en milieu ouvert au risque de la Fraternité

Françoise Bénard
Assistante Sociale
A.E.M.O Judiciaire Paris

Je travaille dans un service d'Assistance éducative en milieu ouvert judiciaire à Paris. Une mesure d'Assistance éducative en milieu ouvert est ordonnée par le Juge des Enfants pour traiter une situation de danger d'un ou plusieurs enfants. Le service dans lequel je travaille est alors missionné pour apporter "aide et conseil" à la famille.

Dès la première rencontre, le travailleur social va avoir des impressions. Il va éprouver des émotions. La famille lui apparaît sympathique ou pas, accueillante ou sur la réserve, plus ou moins détendue.

Il va se créer d'emblée un lien particulier, une proximité, voire une intimité entre ce travailleur social et cette famille. Si ce mouvement de lien nous permet de travailler, il est aussi la cause de difficultés dans l'exercice de la mission qui nous est confiée.

Le Petit Robert définit la Fraternité comme un lien existant entre les hommes considérés comme membres de la famille humaine et comme le sentiment profond de ce lien. Si nous nous appuyons sur cette définition, la question se pose à nous, travailleurs sociaux, de savoir comment travailler avec ce lien dans le cadre judiciaire. Est-il toujours compatible d'avoir des sentiments et d'assurer une mission de service? L'aide que nous avons envie d'apporter instinctivement est-elle toujours celle qu'on nous demande d'apporter? Comment faisons-nous rentrer, comment

vivons-nous la Fraternité dans un cadre de travail ?

Pour tenter de résoudre ce paradoxe, j'ai essayé de réfléchir autour d'une situation familiale que j'ai eue en charge pendant deux ans. Je ne vais pas me centrer sur l'histoire de cette famille, mais plutôt sur la relation qui a existé entre cette famille et moi.

Les éléments de départ

Madame VERTUMNE est la cadette d'une fratrie de deux enfants. Son frère a dix ans de plus qu'elle. Elle est née au sein d'une famille aisée. Son père avait créé à la fin de la guerre une petite entreprise. Après avoir obtenu son bac, Madame VERTUMNE quitte le domicile et part trois ans à l'étranger, où elle obtient des diplômes de langues. Elle s'occupe là-bas de l'enfant d'un couple égyptien. Puis, elle revient en France, fait des études juridiques, et rentre dans une grande entreprise. En 1980, elle fait la connaissance d'un homme qui exerce une profession libérale. Il est marié et père de famille. Madame VERTUMNE est enceinte. Elle fait une I.V.G. puis est à nouveau enceinte. Elle a une lésion précancéreuse à l'utérus et sait qu'elle ne pourra pas prendre le risque d'une autre grossesse. Elle garde ce second enfant contre l'avis du père qui la quittera. C'est à ce moment-là que Madame VERTUMNE situe le début de ses excès de boisson. Le père de Laurent ne donnera jamais plus de ses nouvelles. En 1990, après différents signale-

ments du voisinage et interventions de la Brigade des Mineurs, le Juge des Enfants ordonne une enquête sociale et une consultation d'orientation éducative.

Madame VERTUMNE vit seule avec son fils âgé de sept ans. Elle a un emploi stable et bien rémunéré. L'enquête sociale note son alcoolisme, une relation fusionnelle entre la mère et l'enfant, et conclut à la nécessité d'une mesure d'Assistance éducative en milieu ouvert afin d'aider la mère et l'enfant à s'investir dans une aide psychothérapique. La Consultation et orientation éducative note par rapport à Laurent que "l'organisation affective est préoccupante et évoque déjà une structure psychotique". Le médecin insiste sur la nécessité d'une injonction du magistrat pour faire traiter psychiatriquement Laurent. Une prescription de placement thérapeutique, dans l'immédiat ou à moyen terme est prévisible.

A la recherche du lien perdu...

L'Assistance éducative en milieu ouvert débute alors que Madame VERTUMNE vient de subir une cure de désintoxication (sevrage en milieu hospitalier). La famille ne viendra pas aux premiers rendez-vous que je lui propose.

Au premier entretien, Madame vient seule. Elle évoque d'emblée son alcoolisme et précise qu'elle ne fait pas partie des gens qui boivent en cachette. Elle revient sur le signalement des voisins, puis dit qu'actuellement elle arrive juste à tenir Laurent propre et à aller travailler, mais que l'appartement est dans un état lamentable. Elle se vit comme rejetée, mise à l'écart parce qu'elle est différente, seule avec un enfant, et parce qu'elle boit. Elle précise qu'à chaque fois que quel-qu'un crie dans l'immeuble, on l'accuse. Madame VERTUMNE évoque l'asthme de Laurent, puis son eczéma. Elle raconte qu'une fois, quand il avait deux ans et demi, elle est sortie pour la première fois le soir en le confiant à une voisine. Mais, il y a eu le feu dans la menuiserie en face. Les flammes passaient par-dessus l'immeuble qui a dû être évacué. Laurent a eu très peur. Elle n'est plus jamais sortie en le laissant.

Madame VERTUMNE en disant tout cela dès le premier entretien, montre un sentiment

de culpabilité, mais aussi son désespoir. Elle exprime sa demande d'une relation proche.

Deux semaines plus tard, je reçois Laurent et sa mère ensemble. Laurent ne me regarde pas. Il est sur la défensive. Sa mère lui précise qu'il ne faut pas qu'il me confonde avec sa thérapeute.

Mais, sans doute, si Madame VERTUMNE cherche à nous différencier, c'est parce que pour elle nous ne nous différencions pas. D'une certaine manière, on peut dire qu'elle me met ainsi en situation de thérapeute : cela confirme son désespoir évoqué plus haut.

Laurent parle un peu de l'école. Il n'a pas d'autres activités à l'extérieur, Madame VERTUMNE ne sait pas à quoi l'inscrire. A la fin de l'entretien, Laurent s'étonne que ce soit déjà terminé et que je ne lui pose pas de questions. Il est sans doute difficile pour lui que ce soit déjà terminé.

Après ce second entretien, Madame VERTUMNE recommence à boire. Elle boit plus qu'avant. Elle dit à ses voisins que l'entretien avec moi s'est mal passé et que je suis là pour lui retirer Laurent. Elle demande à une voisine de lui garder son fils pendant le week-end, puis l'accuse de vouloir le kidnaper. Madame VERTUMNE me téléphone, ivre. Elle explique qu'elle "a replongé", que c'est dur de boire, que tout le monde la culpabilise, qu'elle est un cas rebelle, qu'on la juge. Elle me demande pourquoi le père de Laurent ne s'occupe pas de son fils.

Très souvent, un ou deux jours après un entretien, Madame VERTUMNE me téléphone. Elle reprend alors une phrase que j'ai ou n'ai pas prononcée, me la reproche, me dit que je ne me rends pas compte. Je confirme que peut-être en effet, il en est parfois ainsi. Madame VERTUMNE montre sa difficulté à venir aux entretiens, à vivre cette relation avec moi. Souvent, je ne sais que faire, mais suis très inquiète pour elle, parfois même plus que pour Laurent.

C'est un des premiers paradoxes que je dois gérer. Alors que je suis chargée de m'occuper de Laurent, je suis parfois bouleversée par la souffrance de Madame VERTUMNE, par l'enfant qui cherche à vivre en elle, plus que par Laurent lui-même.

Tout au long de cette mesure, alterneront entretiens au service et entretiens au téléphone : ces derniers permettant sans doute que nous puissions continuer à travailler.

Je ne ferai pas, pendant ces deux années, de visite à domicile. Les entretiens dans mon cadre habituel de travail me permettent de sentir davantage présents mes propres repères. A partir de là, je peux être plus "cadrante" et permettre la construction d'un espace plus rassurant, plus contenant. Ni la famille, ni moi ne pouvons plus nous disperser, ni nous distraire. Par ailleurs, ce déplacement permet à Madame VERTUMNE et à Laurent d'exprimer leur demande à être aidés dans le cadre judiciaire.

J'aurai également beaucoup d'appels téléphoniques des voisins qui m'inquiéteront. Ils disent que Madame boit beaucoup, que Laurent est pâle, qu'ils ne sortent jamais. Selon eux, Madame VERTUMNE dit qu'elle veut se faire soigner, mais elle fait tout ce qu'il faut pour qu'on ne l'aide pas. Elle a déjà découragé plusieurs associations d'anciens buveurs et plusieurs thérapeutes.

Lors des entretiens suivants, Madame mettra souvent son alcoolisme en avant : elle dit que c'est difficile de boire, mais aussi d'arrêter, que je ne peux pas me rendre compte. Au début, elle buvait de l'alcool "comme tout le monde", puis est arrivé un jour où elle ne pouvait plus s'en passer. Madame VERTUMNE évoque diverses prises en charge psychologiques, pour conclure que cela n'a jamais marché ; c'était trop loin, puis elle a eu peur quand son thérapeute lui a demandé de venir deux fois par semaine.

En juillet, Madame VERTUMNE et Laurent avaient le projet de partir ensemble en vacances, mais ce projet est remis en question. Laurent part malgré tout avec des voisins.

En entretien, nous parlons un peu de ces séparations. Je demande à Laurent s'il s'inquiète pour sa mère quant il part. Il dit "Oui, je me demande ce qu'elle fait".

Madame dit alors que ses voisins ne la comprennent pas, qu'ils pensent qu'elle ne veut pas se soigner, mais que ce n'est pas vrai. Je dis à Laurent que même si sa mère a quelques difficultés avec les voisins, il a le droit de se sentir bien chez eux : il semble soulagé.

Dans cet immeuble, il semble y avoir entre les différents locataires une relation plutôt fraternelle. Ils s'entraident, ont parfois

des activités communes. Mais Madame VERTUMNE a été désignée comme bouc émissaire. En acceptant ce rôle, elle a permis que la Fraternité entre les autres locataires puisse exister. La Fraternité a ses exclus...

En août, Laurent part en colonie par l'intermédiaire de l'entreprise de sa mère. Je vois Madame seule. Malgré mes encouragements, elle a beaucoup de mal à parler de la séparation d'avec Laurent et de ce que cela représente pour elle.

En octobre, je dois faire le point de ces six mois d'Assistance éducative en milieu ouvert pour le Juge des Enfants. Laurent dit qu'il veut que cette mesure s'arrête, que c'est un travail de surveillance, que les voisins surveillent sa mère, que c'est sa mère qu'il faut aider. Il pense que son père pourrait aider sa mère à arrêter de boire, car il pourrait l'entourer affectivement, mais lui ne le peut pas. Il peut seulement lui dire d'arrêter, mais cela ne suffit pas.

Laurent dit qu'il ne veut pas être placé, car sa mère boira plus encore. Je dis que personnellement je ne suis pas favorable au placement que je n'ai d'ailleurs jamais évoqué, mais à la poursuite de l'Assistance éducative en milieu ouvert.

Madame VERTUMNE est une femme malade. Elle se heurte au problème du manque. Elle cherche quelqu'un pour la soigner : le père de Laurent, ou Laurent, ou moi.

Ces six mois d'Assistance éducative en milieu ouvert m'ont permis de confirmer l'alcoolisme de Madame VERTUMNE qui cache sans doute des difficultés psychologiques importantes, le deuil impossible du père de Laurent, voire de son père à elle. Laurent subit les conséquences de tout cela : il est en danger. Il me semble qu'on peut s'appuyer sur un certain désir de s'en sortir, même s'il est ambivalent, sur la reprise de contact de Laurent avec sa thérapeute, et enfin sur une certaine capacité d'élaboration. C'est ce qui motive ma demande de poursuivre ce travail.

Lors de l'audience, le magistrat confirme que pour l'instant l'Assistance éducative en milieu ouvert est la mesure adaptée, et stimule la famille à continuer à s'investir dans le travail engagé.

De nos désirs respectifs de fraternité...

Quelque temps après cette audience, Madame VERTUMNÉ me téléphone, ivre. Elle pleure et demande qu'on la prenne en charge. Elle dit qu'elle va dégringoler, qu'elle va se faire la peau, que je ne fais que la dénigrer par rapport à son fils, que personne ne fait rien pour elle, qu'on ne l'aide pas. Elle me reproche de me mêler de ses affaires et dit qu'elle en a marre d'être surveillée à 45 ans. Madame VERTUMNE a une relation complexe avec la thérapeute de Laurent : elle lui dit qu'il veut absolument la voir, mais elle ne le lui amène pas. Cela sans doute est assez difficile pour elle : nous évoquons la possibilité de l'intervention d'une accompagnatrice.

Madame VERTUMNE me touche beaucoup par son désespoir, sa demande à être maternée, comme si elle voulait que je la prenne dans mes bras. Je ne peux pas la laisser seule. J'ai envie de répondre à sa demande de soutien, d'étayage. Mais, j'ai peur d'être trop proche. L'intervention d'une accompagnatrice me soulage : elle m'accompagne aussi.

Madame VERTUMNE assume du mieux qu'elle peut son rôle de mère : elle va régulièrement à l'école, et s'informe de ce que Laurent y fait. A partir de février, il ne reste plus à l'étude. Il quitte l'école à 16 h 30 et rentre chez lui. Il évoque diverses activités qu'il aurait envie de faire. Ce sera le sujet de plusieurs de nos entretiens, sans que cela puisse cependant déboucher sur une inscription.

Pendant les vacances de Pâques, Laurent part en colonie. Madame vient seule en entretien. Elle dit que Laurent était malade le jour où il devait partir. Je demande si elle pense que cela a un rapport avec leur séparation. Madame dit non, puis me reproche de tout interpréter.

Cela n'est pas faux sans doute. Mais, je note pour moi-même que Madame d'une certaine manière me le demande. Elle me pousse à prendre ce rôle de thérapeute qu'elle me reproche aussitôt d'avoir pris. Madame me demande parfois d'être comme elle ; c'est comme si elle avait cette illusion, qu'elle voudrait me faire partager, qu'en étant tous frères, tout serait possible. De ce point de vue, la Fraternité est un piège. Cela évoque

dans d'autres situations, le père-copain ou la mère-copine, qui ne peut plus avoir son rôle de parent.

Mon intervention m'apparaît très délicate : si je suis comme Madame VERTUMNE, je suis engluée avec elle dans ses difficultés, et je ne peux pas l'aider. Mais, si je suis différente, je ne peux pas la comprendre. Il faudrait que j'arrive à l'aider à m'accepter différente d'elle.

Première irruption d'un tiers...

Madame dit qu'elle préférerait venir une fois seule et une fois avec Laurent. Elle critique beaucoup mon travail, dit qu'elle voudrait que je l'aide à remplir des papiers, bien qu'elle n'apporte jamais les papiers en question. Elle va demander l'arrêt de l'Assistance éducative en milieu ouvert au Juge des Enfants. Elle se sent surveillée. Si le Juge des Enfants ne veut pas, elle demandera le changement de travailleur social, car dit-elle, "cela ne colle pas avec vous". A l'entretien suivant, Madame réaffirme son souhait que cette mesure s'arrête. Elle ne voit rien de positif. Laurent est angoissé quand il vient ici. Il en a assez de ces rendez-vous. Madame dit qu'elle n'est pas entendue. Ce n'est pas comme une psychothérapie, où c'est difficile mais cela va mieux après. Madame VERTUMNE dit qu'avec moi, cela ne va pas mieux après. Elle va écrire au Juge pour lui demander la mainlevée de la mesure. L'ami avec lequel elle vit va le faire aussi. Tout le monde se rend compte que cette mesure est négative. Madame me demande pourquoi je m'accroche à elle. La relation que Madame VERTUMNE a avec moi est forte. Elle s'accroche à moi et, par un mécanisme de projection, dit que je m'accroche à elle. Je note la présence de son ami dont elle ne m'avait jamais parlé, et remarque que quand Madame VERTUMNE dit des choses négatives, elle dit toujours en même temps des choses positives. C'est comme si elle avait du mal à admettre, à me dire qu'il y a quand même, malgré tout des choses qui changent pour elle.

Peu après, plusieurs voisins me téléphonent. Madame est ivre morte depuis quatre jours. Laurent n'a pas été à l'école. Une voisine me demande si elle peut prendre Laurent chez elle. Je réponds qu'elle le peut si Madame VERTUMNE est d'accord.

J'apprends que l'ami de Madame vient de la quitter, après lui avoir volé des bijoux, et avoir prélevé une somme importante sur son compte.

La fraternité brisée

A ce moment-là, alors que les choses vont plutôt mal dans la réalité, que les voisins le confirment, j'ai le sentiment que Laurent va mieux. Je suis déconcertée, et ne sais plus que penser. J'ai peur de me tromper et je demande au médecin responsable du service où est suivi Laurent en thérapie, son avis. Il accepte de faire passer quelques tests à Laurent, et m'informe ensuite qu'il a fait beaucoup de progrès. Il pense qu'il serait souhaitable que Laurent poursuive sa psychothérapie. Ces conclusions sont communiquées à Madame VERTUMNE.

Je fixe un rendez-vous à Madame VERTUMNE qui ne vient pas. Elle téléphone en disant qu'elle a essayé de venir, mais elle était trop angoissée. Elle a eu un malaise en arrivant au métro. Madame téléphone à nouveau. Elle dit qu'elle a envie de venir, mais qu'elle ne le peut pas. "Vous vous préoccupez de Laurent, mais pas de moi", dit-elle. "Je vais mal. Je pense parfois à me faire la peau, mais qui est-ce que cela intéresse ? Vous êtes gentille avec moi. En tant que femme, je vous aime. Je ne comprends pas pourquoi vous me défendez devant le Juge des Enfants. Je suis une mauvaise mère parfois, plus mauvaise peut-être que vous ne le pensez. Ce que je n'aime pas, c'est quand vous faites un rapport au Juge."

Madame VERTUMNE me demande de l'aimer aussi, mais elle voudrait que ce soit une "histoire à deux". Le rapport au Juge nous sépare. Le magistrat triangule notre relation et vient casser "notre fraternité". La fusion entre Madame VERTUMNE et moi devient impossible.

Vers une nouvelle distribution des rôles...

Madame VERTUMNE poursuit : "J'ai peur que vous m'aidiez. J'ai peur que vous vous occupiez de moi. Je vous sens en même

temps gentille et méchante avec moi. Comment se fait-il que Laurent aille mieux alors que je suis si mauvaise mère ?" Je suggère que peut-être elle n'est pas si mauvaise mère qu'elle le pense. Madame reprend : "J'ai quand même l'impression que vous me séparez de Laurent. Qu'est-ce qui fait que cela va mieux ?".

Nous sommes alors en juillet. Madame VERTUMNE vient seule. Je lui fais remarquer que je n'ai pas vu Laurent depuis le mois de février. Elle semble étonnée, puis dit qu'elle va me l'amener. Nous évoquons la possibilité que Laurent aille seul à sa thérapie. Madame dit qu'elle ne comprend pas que le médecin trouve Laurent mieux qu'avant. Elle dit qu'il n'est pas facile avec elle, qu'il lui répond, la provoque. Elle a du mal à se faire obéir, et quand elle fait quelque chose qui ne lui plaît pas, il menace de le dire au Juge.

Je revois la famille en septembre, après les vacances. Laurent est parti en camp : cela s'est bien passé. Il a de nouveaux copains, qu'il a le projet de revoir. Il envisage de nouvelles activités pour cette année scolaire. Madame dit qu'elle a appris que Laurent faisait des choses qu'il ne faisait pas à la maison, par exemple débarrasser la table. Il y a maintenant des plats qu'il aime ailleurs et pas chez sa mère, et inversement.

Laurent a désormais 10 ans. Il entre en CM2. En octobre, Madame est fière de raconter ce qui est nouveau pour Laurent, mais peut-être aussi pour elle : il va seul chez sa thérapeute. Il va aussi seul chez un ancien professeur d'arts plastiques qui lui donne des cours de graphisme car il écrit très mal.

C'est l'échéance de la mesure, et on évoque la question de son renouvellement. Laurent dit qu'il veut qu'elle s'arrête, car parfois il a des devoirs, et c'est fatigant de venir ici le soir. C'est difficile aussi pour sa mère. Madame VERTUMNE dit qu'elle veut que cela s'arrête, car Laurent en profite : elle dit à nouveau que quand elle lui fait des reproches, il menace d'en parler au Juge. Je note que c'est normal qu'un fils et sa mère ne soient pas toujours d'accord et qu'on pourrait parler de cela davantage. Madame dit "Oui, mais ce n'est pas facile". Nous évoquons le fait que Laurent aille plutôt mieux, mais sa mère plutôt plus mal. Il est clair que Laurent est de plus en plus autonome. Madame dit qu'elle est critiquée par tout le monde, qu'elle se sent sous pression à son travail, dans son

immeuble. Elle est critiquée parce qu'elle est alcoolique et "indépendante".

Je dis que je souhaite que cette mesure continue, mais qu'effectivement il faut penser à son arrêt.

A l'audience, le Juge des Enfants note une évolution positive, et maintient la mesure d'Assistance éducative en milieu ouvert, avec comme objectif de préparer son arrêt.

On peut en effet observer une relation moins collée entre la mère et l'enfant, qui peuvent parfois ne pas être d'accord. Laurent peut maintenant se séparer de sa mère pour investir sa vie. Madame VERTUMNE peut se séparer de son fils quand elle vit avec un ami, par exemple. Bien sûr, cela ne se fait pas sans difficultés, ni retours en arrière, mais c'est comme s'il y avait maintenant de l'espoir.

A partir de là, notre travail va connaître des hauts et des bas, mais on avance malgré tout, et on se dirige vers la fin de cette mesure que chacun a du mal à évoquer.

Laurent entre en sixième au collège. Il n'a pas de problèmes scolaires mais a parfois un comportement qui préoccupe : il réagit avec brutalité et n'a pas beaucoup la notion de la limite. Madame VERTUMNE boit beaucoup. Elle a du mal à se rendre régulièrement à son travail. Son employeur devient moins laxiste : elle risque l'incapacité de travail.

La relation de Laurent à sa mère est de moins en moins collée, et cela leur libère à l'un et à l'autre un nouvel espace.

Laurent a pu investir sa vie sociale et a créé de nouveaux liens. Sa mère, dans une moindre mesure, a su le faire également. Ils découvrent une autre dimension de la Fraternité : le lien social. Je note tous ces points positifs lors de notre dernier entretien. J'évoque aussi la difficulté de tout cela pour Madame VERTUMNE, mes limites pour l'aider, la nécessité pour elle d'arriver à se passer de l'alcool. Laurent a besoin, pour aller tout à fait bien, que sa mère aille mieux. Peut-être pourrait-il avoir davantage la notion de la limite, si sa mère l'avait pour elle ?

Madame VERTUMNE dit qu'elle a eu du mal avec moi, mais que maintenant, elle m'accepte mieux. Peu après cet entretien, elle s'engage à faire une cure de désintoxication, qu'elle effectuera pendant le mois de janvier 1994. Cette cure est différente de la précédente; ce n'est pas seulement un sevrage. Elle a un soutien psychologique individuel et en groupe. Elle fait de la relaxation. Un compte-rendu est envoyé au psychologue qui la suit depuis peu.

Conclusion

Cette mesure d'Assistance éducative en milieu ouvert a bien sûr demandé du travail à la famille ; elle m'en a demandé beaucoup à moi aussi.

Madame VERTUMNE est une personne attachante, touchante dans la violence de ses sentiments, dans son désir et son refus de s'en sortir, dans ses paradoxes. Laurent est un

jeune intelligent, coincé entre le désir d'aider sa mère et celui de vivre pour lui.

Tel psychologue pourrait parler de clivage, tel autre d'enfant parentifié.

Pour ma part, ce qui m'a intéressée, c'est le décalage entre le sentiment humain de la Fraternité et l'existence d'un cadre de travail. Cela me rappelle comment, travailleur social, on est parfois touché par ces gens qui demandent un peu d'argent ou un ticket-restaurant dans le métro. Même si l'on pense parfois que cela ne résout rien, on a malgré tout envie de donner quelques francs pour se soulager de quelque chose ou parce que l'espace d'un instant, on imagine qu'il suffirait d'un simple concours de circonstances pour qu'on se retrouve à leur place. Que faire ?

En ce qui concerne la famille VERTUMNE, j'ai dû renoncer à lui apporter une aide telle qu'elle me le demandait explicitement, comme aussi j'en avais envie. En ce sens, on peut dire que le travail est toujours une désillusion.

Face à ces difficultés, le travail d'équipe m'a aidée à préserver un espace de pensée. C'est peut-être d'ailleurs la construction de cet espace qui a permis à Laurent, puis à

Madame VERTUMNE d'investir peu à peu chacun un espace pour soi. D'autre part, Madame a bien repéré, je crois, que si je travaillais avec le Juge des Enfants, nous avions cependant l'un et l'autre nos espaces réciproques de pensée, d'intervention et de décision.

Le magistrat décide de la mesure qu'il ordonne, mais laisse au service éducatif la décision de la mener comme il l'entend.

Nous ne percevions pas toujours les choses de la même manière, mais il était possible que ce soit ainsi, et cela ne nous empêchait pas de fonctionner.

Cet état de fait, dévoilé en particulier lors des audiences, a sans doute eu pour cette famille des vertus thérapeutiques.

D'une Fraternité où prédomine la fusion, et où s'insinue l'indifférenciation, nous nous sommes acheminés avec cette famille vers un lien peut-être plus mature, plus responsable, où l'un pourrait aider l'autre sans cependant tout lui donner ; ce qui permet à cet autre de continuer son cheminement plus libre, puis d'investir d'autres liens.